ACADÉMIE DE TOULOUSE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Ecole élémentaire publique
Emile Massio

80 Avenue Noël Célestin Cunnac
31 660 Buzet s/ Tarn

Téléphone
05 34 26 50 30

Mél.
ce.0311647x@ac-toulouse.fr

Web
http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eco-elem-buzet/

A l'intention de :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, M. Martinez chargé des affaires scolaires, M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Fialeix, Mme Margerit, Mme Doiteau, Mme Roujean, Mme Bex, M. Doumenc, M. Jouen, Mme Combes, Mme Lemaire, Mme Boyreau, parents d'élèves, M. Grille, D.D.E.N., Mme Donnart, Mme Bonnet, M. Brun, M. Glasman, M. Soubiran, Mme Weber, Mme Ciry, Mme Estrade, M. Desplas, Mme Cioppani, Mme Bergeret, enseignants.

à Buzet-sur-Tarn

Objet : Procès-verbal du Conseil d'école du 08/11/2016

Ce conseil d'école débute à 18h00.

Sont Présents :
Parents d'élèves : Mme Fialeix, Mme Margerit, Mme Doiteau, Mme Roujean, Mme Bex, M. Doumenc, M. Jouen, Mme Combes, Mme Lemaire, Mme Boyreau
Equipe enseignante : Mme Donnart, Mme Bonnet, M. Glasman, M. Soubiran, Mme Weber, Mme Ciry, Mme Estrade, M. Desplas, Mme Cioppani, Mme Bergeret, M. Fileri
Elu mairie : Mr Joviado, Maire de Buzet-sur-Tarn, Mme Guerrero, Commission scolaire

Sont excusés :
M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale, M. Brun enseignant

1/ Préambule

- **Conseil d'école :**

  - Les membres du Conseil d'école se présentent

  - Rôle et attribution du conseil d'école :

M. Fileri rappelle le rôle et les attributions du conseil d'école :

- Le conseil d'école se réunit généralement trois fois dans l'année pour un volume horaire annuel de six heures afin de traiter les questions de l'école.
- Ce Conseil est une instance tripartite où siègent : le corps enseignants, les représentants de parents, les représentants de la commune
- On aborde à ce Conseil ;
  - les questions pédagogiques à travers le projet d'école notamment,
  - le fonctionnement de l'école,
  - les activités périscolaires.

L'ordre du jour est établi par le directeur. Il y inscrit à la demande des élus ou des parents des questions ou sujets non prévus. Trois volets sont déclinés :

- le fonctionnement et la vie de l'école,
- la pédagogie mise en œuvre à travers notamment les projets de classes et le projet d'école,
- les abords de l'école et les activités périscolaires en rapport avec un volet éducatif. Les questions d'organisation, de facturation, de logistique concernant l'ALAE sont débattues dans l'instance Conseil ALAE qui se réunit trois fois dans l'année.

- Secrétaires de séances pour l'année à venir :

Monsieur Fileri annonce que le contrat d'EVS (employé à la vie scolaire) à mi-temps de Madame Coste de Jésus n'a pas été renouvelé cette année sur notre école. Il le regrette.

La prise de notes du premier conseil est assurée par M. Desplas, enseignant, la seconde par Mme Weber, enseignante, la troisième par Mme Bex, parent d'élève.

2/ Fonctionnement, vie de l'école

- **Accueil du nouvel élève à besoins particuliers dans la classe de M. Brun : difficultés rencontrés, actions & dispositifs mis en place par l'institution**

Un élève de CE1, en grande difficulté scolaire et à besoins particuliers a été nouvellement inscrit à la rentrée de septembre dans la classe de M. Brun. Cet élève, de par son comportement, a déstabilisé cet enseignant et la classe. Face à cette situation, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Planning affectant cet élève dans chaque classe de l'école sur des créneaux horaires fixes afin de délester sa classe d'accueil
- Aménagement du temps scolaire (4 demi-journées de présence) décidé par M. Ortala, Inspecteur de l'Education Nationale, validé par l'Inspecteur d'Académie.
- Soutien d'un remplaçant de la circonscription (ZIL) sur 2 demi-journées, et du maître E sur 1 demi-journée
- Dossier d'orientation finalisé et transmis aux instances décisionnaires.

M. Brun actuellement en arrêt maladie est remplacé par M. Glasman, remplaçant de courte durée (ZIL). Les arrêts de travail de M. Brun étant prolongés de quinzaine en quinzaine, l'administration n'affecte pas de remplaçant longue durée (Brigade) sur ce poste.

- **Ouverture du portail : respect des horaires**

- **Ménage : point**

M. Fileri signale des dysfonctionnements dans le service de ménage et rappelle à M. Joviado et Mme Guerrero que cette question avait été soulevée tout au long de l'année scolaire passée et qu'elle le préoccupe.

Les élus en sont tout à fait conscients et souhaitent également que le service de ménage soit efficace. Ils ont réunis les personnels concernés pour signaler ces retours négatifs et ont fait, pour certains, un rappel à l'ordre.

La qualité du ménage réalisé sera évaluée de façon régulière par le personnel encadrant. Une fiche sera quotidiennement renseignée par les enseignants pour apporter des éléments factuels à cette évaluation.

- **Participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves :**

Le taux de participation cette année a été de 69 %. M. Fileri précise que c'est un très bon taux de participation (quasi à l'identique de celui de l'an passé). Cela révèle :

- Une forte implication des parents dans la vie de l'école bien qu'il n'y ait pas d'enjeux réels (une seule liste présentée)
- Une reconnaissance du dynamisme et des actions engagées par l'association de parents ABC

Pour rappel, historique des taux de participation passés :

- Octobre 2016 : 69 %

- Octobre 2015 : 68 %
- Octobre 2014 : 71 %
- Octobre 2012 : 63 %

▪ **Règlement intérieur de l'école : modifications à apporter, validation :**

Les membres du Conseil ne voient pas de points à ajouter ou modifier dans ce règlement. Néanmoins, un changement de dénomination de rue a été fait par les élus : La route de Saint-Sulpice devient l'Avenue Noël Célestin Cunnac. L'école est au 80.

M. le Maire explique que Noël Célestin Cunnac a été désigné comme étant un des cinq braves de la guerre 14-18 désigné par l'Etat, qu'il a habité face à l'école et qu'opérer ce changement de dénomination est une manière de lui rendre hommage. La plaque de cette avenue sera inaugurée à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 1918 qui aura lieu ce vendredi 11 novembre 2016 à 16h00.

Cette modification d'adresse étant, de droit validée, le règlement est voté à l'unanimité.

Le nouveau règlement intérieur est annexé à ce procès-verbal (**Annexe 1**) et sera distribué à chaque élève courant novembre afin d'être visé par les parents.

▪ **Prévisions budgétaires : haies de protection des classes maternelle donnant sur la cour de l'élémentaire, bancs** :

Afin de procéder à la protection, pendant les temps de récréation, des murs des salles de classe maternelle qui donnent sur la cour de l'école, M. Fileri demande s'il serait possible de planter une haie vive faisant écran.

Mme Guerrero ne peut accéder à cette demande ; dans le cadre du plan d'accessibilité, une rampe d'accès de personne à mobilité réduite sera bâtie.

Chacun convient que cette rampe jouera un rôle équivalent.

La demande d'équiper la cour avec des bancs est également faite par M. Fileri. Cette demande sera soumise au prochain budget 2017. Mme Guerrero profite de l'occasion pour annoncer que des arbres seront plantés dans la cour dans le courant de cet hiver. L'essence de ces arbres reste à définir.

▪ **PPMS** : retour sur l'exercice du 12-10-16

Les détails de cet exercice, pour des questions de confidentialité, ne seront pas développés dans ce compte-rendu.

En synthèse tout de même, cet exercice s'est extrêmement bien déroulé ;
- Les observateurs extérieurs ont fait un retour très positif à l'équipe enseignante.
- Les élèves n'ont nullement été inquiétés par les modalités de cet exercice et ils ont exécuté les consignes avec sérieux et application.

▪ **Point sur le budget de la coopérative scolaire, sur celui de l'association ABC** :

Mme Donnart qui, cette année encore, s'est proposée pour être mandataire de la coopérative scolaire fait un point sur les comptes. Le solde, à ce jour, est de 1 570 € soit 6, 42 €/élève hors encaissement des photos individuelles et des photos de classe.

L'association ABC rétrocédera à la coopérative cette année 3 800 € soit 15,57 €/élève. Les membres de l'association constatent une baisse de mobilisation des parents d'élèves et rappellent que l'engagement de chacun est important.

Ces deux budgets serviront, pour l'ensemble des classes, à financer les projets de sortie.

Projet ABC pour Noël :
L'association souhaite, comme l'an passé, offrir à chaque élève un livre édité par l'Association « Lire c'est partir ». Cette association édite à coût réduit des ouvrages qui promeuvent la littérature de jeunesse. Mme Talucier demande aux enseignants de faire leur choix de titre par niveau scolaire. M. Fileri propose de communiquer la liste des ouvrages demandés pour le vendredi 18 novembre afin que l'association puisse s'organiser.

Les enseignants remercient l'association pour cette initiative qui renforce les objectifs pédagogiques qu'ils ont notamment dans le domaine de la lecture.

L'association verra, en fonction du bilan de la foire puériculture, si elle réitère le goûter offert aux enfants l'an passé.

3/ Pédagogie :

- **Projection de l'évolution des effectifs sur les années scolaires à venir (rentrées 2016, 2017, 2018) et point sur les équipements et locaux à prévoir**

M. Fileri présente une projection, hors nouvelles arrivées ou départs sur les trois années à venir **(Cf. Annexe 1).**

Pour les deux années à venir, les effectifs devraient être constants. Le profil pédagogique de l'école, actuellement établi sur 10 classes sera donc vraisemblablement maintenu pour les rentrée 2017 et 2018. Une baisse des effectifs est prévue en 2019 (- 17 élèves) mais des livraisons de programmes immobiliers sont prévues d'ici là et ces prévisions seront inévitablement réajustées.

- **Projet d'école : T0 2016-2017 :**

Chaque niveau de classe identifie, chaque année, une compétence qui a été chutée en français et en mathématiques lors de la passation du livret d'évaluation, appelé T0 (pour trimestre 0) en septembre.

Les enseignants, à partir de ce constat, travaillent particulièrement cette compétence et suivent l'évolution des résultats pour leur classe. Une synthèse de ces résultats est présentée au Conseil pour l'année scolaire 2014-2015.

L'apprentissage des leçons, facteur de réussite scolaire, est également inscrit dans ce projet et suivie de la même façon.

La synthèse des trois compétences identifiées cette année est présentée en **Annexes 2 - Niveau de classe**.

M. Fileri fait part des difficultés rencontrées par les CE2 et CM à acquérir durablement la maîtrise de la conjugaison. Cet item est régulièrement remis en compétence à travailler. La piste d'un travail quotidien oral, à la manière du calcul mental, sur la maîtrise de cette compétence est évoquée.

Point très positif pour les CM2, les problèmes de mesures sont bien mieux réussis cette année (43 % en 2015 pour 65 % cette année) ; le travail spécifique fait par les CM1 l'an passé a été payant. Ce point avait été évoqué lors du 1er Conseil d'école 2015-2016.

- **Projet d'école : Défi-Maths :**

Cet événement qui met au cœur du volet pédagogique de l'école la résolution de problème n'est pas modifié ou ajusté cette année. Devant le succès remporté l'an passé et les résultats qui y sont liés, il est renouvelé à l'identique. Pour plus de détails, les parents sont invités à relire les procès-verbaux des Conseils d'école de l'année scolaire 2015-2016.

- **Projet d'école : Conseil des délégués**

Sur le versant « Education Morale et Civique », le Conseil des Délégués instance de régulation à laquelle participent les élèves de l'école est pérennisé.

La fréquence des Conseils sera simplement ramenée de un conseil /mois à un conseil/période. Ce temps de Conseil reste, pour les élèves, un temps fort qui marque la vie de l'école.

- **Volet Langues Vivantes : Mise à niveau du matériel informatique de l'école :**

L'organisation des enseignements de l'anglais, cette année, est la même que l'an passé.

En l'absence de M. Brun, c'est M. Glasman qui assurera ces enseignements dans sa classe ainsi que dans celles de Mme Donnart CP1 et Mme Weber CE2-2.

- **Volet Numérique : Organisation des enseignements sur l'école :**

Mme Guerrero annonce que la commune a prévu de mettre à niveau le matériel informatique obsolète de l'école, à savoir les 6 postes anciens des classes de CM2-1, CM2-2, CM1-1, CE2-1, CE1-2, CP1.

Deux options sont possibles :
- le renouvellement de ces postes
- l'achat d'une classe informatique mobile (1 chariot accueille 15 portables pouvant être utilisés en classe)

Le renouvellement des postes qui, via les vidéoprojecteurs servent au quotidien pour les enseignements, restent une priorité.

La proposition de financer une classe mobile est intéressante mais elle doit être liée à des questions pratiques, notamment :
- la charge des portables et leur utilisation sans contrainte d'alimentation électrique
- leur maintenance

La commune étudie ces deux questions. L'équipe enseignante, par la voix de M. Fileri se rapprochera de M. Millerand, personnel ressource informatique de la circonscription, pour étudier les différentes possibilités techniques qui s'offrent à l'école.

- **Projet journal**

Mmes Ciry et Weber annoncent qu'elles ont, en projet de classe l'objectif de réaliser un journal. Celui-ci regroupera les écrits de ces deux classes mais aussi des autres classes volontaires. La fréquence de parution sera d'une édition/trimestre. Ce journal sera vendu 0,50 €. Le nom n'est, à ce jour, pas encore connu. Il sera annoncé lors de sa 1ère parution.

3/ Abord de l'école et activités périscolaires :

- **Cantine et tâches civiques demandées aux élèves : point**

Les parents souhaitent connaître les tâches éducatives qui sont demandées aux enfants sur le temps de repas. Pour l'essentiel ce sont des tâches classiques de débarrassage. Ces tâches sont réalisées sur la base du volontariat mais chacun convient, devant leur caractère éducatif, qu'elles pourraient être imposées à tous avec, comme principal intérêt, la rotation de ces services entre tous les enfants, tout du moins les plus grands.

- **Garderie du matin : goûter ou pas ?**

Ce point, après interrogation des parents s'avère finalement anecdotique. Il a, de plus, déjà été traité avec les concernés.

- **Parking : organisation et utilisation**

Le parking de la zone herbeuse utilisé pour la rentrée scolaire ne sera plus accessible. Il est rappelé aux parents que la dépose ou récupération minute n'est pas autorisée. Il est demandé à chacun de garer son véhicule sur une place de parking et d'aller chercher son (ses) enfant(s) à pied.

Le revêtement en pavés du trottoir central va être revu. La question des pins à conserver ou non reste en suspend.

- **Bus : prise en charge des élèves à l'arrêt « Les grands pins »**

Le démarrage de ce bus, à cet arrêt, alors que l'ensemble des élèves ne sont pas encore assis et attachés a été signalé au Conseil Général. Mme Guerrero a demandé au personnel communal ayant en charge les maternelles de ce même bus de rappeler aux élèves de l'élémentaire ces deux consignes.

Les parents ont constatés une amélioration.

Mme Guerrero s'engage à transmettre au Conseil Général ces manquements s'ils devaient se reproduire.

Toutes les questions de l'ordre du jour ont été traitées. Le conseil d'école est levé à 20h00.

Le Directeur,
M. Fileri

La secrétaire de séance,
M. Desplas

ECOLE PRIMAIRE
GUZET/TARN
(H.-G.)